

# Le Coin des Assmats : Détente et Astuces

## Résidence Glob-Trott en images



La compagnie Glob-Trott a posé son baluchon et ses émotions à la MCL, avec son spectacle « Ronds ».

Assistants maternels, P'tits Loups, Moussaillons, laboratoire culturel et familles ; lors des 4 représentations, tous les petits enfants fréquentant la MCL ont pu interagir avec les artistes et contribuer à l'élaboration de ce spectacle.



Peur, joie, incompréhension, émerveillement, chacun a vécu cette expérience à sa façon, mais elle n'a laissé personne indifférent!



Photos: Jacky Bachelier et Glob-Trott

## Socrate et les 3 tamis de la communication positive \*



« Un jour, un homme vint trouver le philosophe Socrate et lui dit :

– Ecoute, Socrate, il faut que je te raconte comment ton ami s'est conduit.

– Je t'arrête tout de suite, répondit Socrate. As-tu songé à passer ce que tu as à me dire au travers des trois tamis ?

au travers du deuxième tamis, qui est celui de la bonté. Ce que tu désires me raconter, si ce n'est pas tout à fait vrai, est-ce au moins quelque chose de bon ?

L'homme hésita puis répondit :

– Non, ce n'est malheureusement pas quelque chose de bon, au contraire...

– Hum ! dit le Sage, essayons de nous servir du troisième tamis, et voyons s'il est utile de me raconter ce que tu as envie de me dire...

– Utile ? Pas précisément...

– Alors, n'en parlons plus ! dit Socrate en souriant.

Si ce que tu as à me dire n'est ni vrai, ni bon, ni utile, je préfère ne pas le savoir, et quant à toi, je te conseille de l'oublier... »

\*Références : <https://florepower.mailys-lopez.com/les-3-tamis-la-communication-positive/>



Et comme l'homme le regardait rempli d'étonnement, l'homme sage ajouta :

– Oui, avant de parler, il faut toujours passer ce qu'on a à dire au travers des trois tamis. Voyons un peu ! Le premier tamis est celui de la vérité. As-tu vérifié si tout ce que tu veux me raconter est vrai ?

– Non, je l'ai entendu raconter et...

– Bien, bien. Mais je suppose que tu l'as au moins fait passer

**Vous avez des idées, des informations à partager.**

**N'hésitez pas à en faire part au relais pour qu'elles paraissent dans le prochain numéro!**

GRAND  
CHÂTELLERAULT  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

ALLOCAIONS  
FAMILIALES  
Caf  
de la Vienne

L'essentiel  
et plus encore

santé  
famille  
retraite  
services

IPNS—Ne pas jeter sur la voie publique



# Ça Gazouille au Relais



Bulletin n°24—Novembre / Décembre 2018

## Musique Maestro !



A ce retour de vacances, une belle surprise musicale nous attend...



Pour la première fois depuis l'intégration du territoire à l'agglomération Grand Châtelleraut, le Conservatoire de musique et de danse Clément Janequin a répondu favorablement aux sollicitations de la MCL.

Le relais PAM et les P'tits Loups auront donc le plaisir d'accueillir l'intervenant dumiste (spécialiste de la petite enfance) du conservatoire pour 2 séances. Il proposera des ateliers d'éveil musical à destination des tout-petits :

**Mardis 6 et 13 novembre, de 9h30 à 11h15, à l'Îlot Z'enfants.**

*(dates à confirmer par le Conservatoire)*

Selon les consignes du Conservatoire, pour en garantir la qualité, ces ateliers sont limités à 8 enfants maximum. Afin que le plus de monde possible puisse en bénéficier (accueil collectif et individuel), chacun ne pourra donc assister qu'à une seule séance.



**Inscriptions obligatoires auprès du Relais PAM**

**En cas de changement de date imposé par le Conservatoire, la date décalée sera remplacée par un atelier d'éveil à l'Îlot Z'enfants.**



Relais Parents Assistants Maternels - Point Informations Parents - Maison de la Culture et des Loisirs  
Pôle Enfance Jeunesse "L'Îlot z'enfants" - 7 Rue Renair - 86270 La Roche Posay

Responsable Animatrice : Nathalie Guyot - Tél: 05.49.86.80.78 / 07.82.77.41.53 -  
E-mail: relaispam@mcl-larocheuposay.fr - Site: www.mcllarocheuposay.fr

# L'Actu du Relais

## Sortie à la ferme



Les enfants, les assistants maternels et les P'tits Loups sont invités à enfilez leurs plus belles bottes pour aller à la rencontre des chèvres et des moutons au

**GAEC des 3 villages, lieu-dit Marolles à Leigné les Bois**

(entre le Lieu-dit Vaux et le bourg de Leigné les bois, sur la route de La Roche Posay)

**le jeudi 15 novembre à 9h30**

**Merci de vous inscrire auprès du relais**



## Bébés-lecteurs



Leigné les Bois ouvre le bal de cette nouvelle saison de partenariat.

Petits et grands sont donc conviés à venir rêver et dévorer les livres lors de la première séance des bébés-lecteurs,

**le jeudi 6 décembre, de 10h à 11 h**

**à la bibliothèque de Leigné les Bois**

**Merci de vous inscrire auprès du relais**



## Bougeothèque



Le relais PAM ouvre ses portes aux parents accompagnés de leurs enfants, pour une matinée de jeux moteurs à la bougeothèque,

**Le mardi 18 décembre au dojo de la MCL à La Roche Posay**

**Merci de vous inscrire auprès du relais**

**Nombre de places limitées**

**(possibilité de prévoir 2 créneaux si besoin)**



## Formation communication bienveillante (fin)



En cette fin d'année 2018, la formation-action à la communication bienveillante arrive à son terme. Claire et Margot et leurs assistants à 4 pattes (chiens) continuent à nous éclairer sur ce qui interfère dans notre façon de communiquer et à nous donner des outils pour être mieux compris.

**Les deux dernières séances auront lieu les samedi 10 novembre et 1er décembre 2018, de 9h à 12h à la MCL.**

**Formation complète, victime de son succès.**



# Infos Pratiques

## Changement de règles pour la formation et l'agrément des assistants maternels\*



Suite à la modification du CAP Petite Enfance, devenu CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, il était nécessaire de mettre en conformité le contenu de la formation initiale des Assistants Maternels. C'est chose faite par le Gouvernement, à travers le décret n° 2018-903 du 23 octobre 2018, qui sera applicable dès le 1er janvier 2019.

Voilà les principales modifications que ce texte apporte :

- La durée totale de la formation reste la même, mais désormais la première partie compte 80h, et 40h pour la deuxième partie, qui doit être effectuée dans les 2-3 ans à compter de l'accueil du premier enfant (contre 60h-60h, actuellement). Ces 80h sont réparties en trois grands blocs :



Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3
Les besoins fondamentaux de l'enfant, d'une durée minimale de trente heures	Les spécificités du métier d'assistant maternel, d'une durée minimale de vingt heures	Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant, d'une durée minimale de quinze heures.

- A l'issue des 80h, il y aura une évaluation des acquis organisée soit par le Département soit par l'organisme de formation, dont l'obtention de résultats satisfaisants validera cette première partie de formation. Cette validation est indispensable à l'obtention de l'agrément.
- Le décret prévoit qu'à l'issue de la première demande de renouvellement, celui-ci pourra être obtenu pour 10 ans et non plus 5 ans (comme actuellement). Pour cela il faudra notamment que l'assistant maternel ait réussi les épreuves des unités 1 et 3 du CAP accompagnant petite enfance, c'est à dire qu'il ait eu la moyenne aux épreuves d'examen (la réussite à l'examen n'est pas obligatoire).



\*Références : <https://lesprosdela petiteenfance.fr/publication-du-decret-relatif-la-formation-et-renouvellement-dagrément-des-assistants-maternels> ; <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2018/10/23/2018-903/jo/texte>

## Charte des temps collectifs\*

La charte et le règlement intérieur sont deux documents différents.

Le règlement intérieur fixe des règles de fonctionnement et d'administration qui doivent être suivies par les adhérents. Il est arrêté de façon unilatérale par l'association et validé en conseil d'administration.

La charte permet de se mettre d'accord sur des valeurs, des principes et des règles communs. Elle est donc co-construite et favorise la cohésion d'un groupe. Par exemple, la « Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant » a fait suite à la consultation du Gouvernement précédent sur la petite enfance.

\*Références : <https://www.legalplace.fr/guides/reglement-interieur-association/> ; <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/reglement.php> ; <http://www.placedesreseaux.com/Dossiers/animer-developper/charte.htm> ; intervention d'Agnès Raymond pendant la formation « Prise de poste en Ram » 2016



DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

2. J'arrive à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, tout est expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour essayer mes multiples expériences.

3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi, je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon droit d'apprendre, de me soutenir et de découvrir.

5. Je développe ma créativité et j'évalue mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles, je m'exprime au monde par la richesse des échanges sensoriels.

6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7. J'ai un genre, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels, à qui je m'adresse.

8. J'ai besoin d'évaluer dans un environnement bien, sain et propice à mon éveil.

9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'accueillent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se débarrasser et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et qu'elles aient une spécialité de leur métier pour que je sois en situation d'apprendre que leur est confié par moi ou mes parents.

